



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le JEUDI 27 AOÛT 2026
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance publique du 18/06/2026 -
Approbation
2. Mobilité / Règlement complémentaire de circulation routière -
Établissement d'une zone "excepté circulation locale" –
NEUFCHÂTEAU, Les Brassines - Approbation
3. Finances / CPAS - Compte exercice 2025 - Approbation
4. Finances / CPAS - Modification budgétaire 02/2026 -
Approbation
5. Finances / Régie Communale Autonome (RCA) de Dalhem -
Approbation des comptes annuels au 31.12.2025
6. Rapports de rémunérations 2023, 2024 et 2025 de la Régie
Communale Autonome (RCA) de Dalhem – Approbation
7. Finances / Règlement communal relatif à l'octroi de chèques
sports communaux - Exercice 2026 - Approbation
8. Enseignement / Création d'un cadre temporaire dans
l'enseignement primaire - Projet numérique - Décision
9. Enseignement / Création d'un cadre temporaire dans
l'enseignement primaire - Organisation des classes primaires -
Décision
10. Cultes / Compte 2025 - Fabrique d'Église Saint-Servais de
BERNEAU - Corrections - Approbation
11. Cultes / Fabriques d'Église - Budget 2027 - Approbation
 - 11.1. Cultes - Fabrique d'Eglise de BERNEAU - Budget 2027 -
Approbation
 - 11.2. Cultes - Fabrique d'Eglise de BOMBAYE - Budget 2027 -
Approbation
 - 11.3. Cultes - Fabrique d'Eglise de DALHEM - Budget 2027 -
Approbation
 - 11.4. Cultes - Fabrique d'Eglise de FENEUR - Budget 2027 -
Approbation



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le JEUDI 27 AOÛT 2026
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

- 11.5. Cultes - Fabrique d'Église de MORTROUX - Budget 2027 -
Approbation
- 11.6. Cultes - Fabrique d'Église de NEUFCHÂTEAU - Budget 2027
- Approbation
- 11.7. Cultes - Fabrique d'Église de SAINT-ANDRE - Budget 2027 -
Approbation
- 11.8. Cultes - Fabrique d'Église de WARSAGE - Budget 2027 -
Approbation
- 12. Correspondance
- 13. Questions d'actualité au Collège communal

HUIS CLOS

- 14. Procès-verbal de la séance huis clos du 18/06/2026 -
Approbation
- 15. Ressources humaines / Personnel communal temporaire –
Désignations et remplacements – Ratifications
- 16. Ressources humaines / Mise en disponibilité d'un agent
statutaire
- 17. Enseignement / Personnel enseignant maternel et primaire -
Désignations à titre temporaire - Ratifications
- 18. Enseignement / Personnel enseignant maternel temporaire -
Interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du
congé parental - Ratification
- 19. Enseignement / Personnel enseignant primaire définitif -
Interruption ordinaire partielle de carrière 1/5 temps -
Ratification
- 20. Enseignement / Personnel enseignant éducation physique et
psychomotricité définitif - Interruption de la carrière
professionnelle dans le cadre du congé parental - Ratification



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le JEUDI 27 AOÛT 2026
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

21. Enseignement / Personnel enseignant primaire définitif - Congé pour prestations réduites pour maladie ou infirmité (mi-temps médical) - Ratification
22. Enseignement / Personnel enseignant maternel définitif - Congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles - Décision
23. Enseignement / Personnel enseignant primaire définitif - Disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite type IV à 1/4 temps à partir du 01/01/2027 - Décision
24. Enseignement / Personnel enseignant maternel définitif - Disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite type IV à 1/4 temps à partir du 01/11/2026 - Décision
25. Enseignement / Personnel enseignant primaire définitif - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles accordé au membre du personnel âgé de 50 ans - Décision
26. Enseignement / Personnel enseignant primaire définitif - Demande de congé pour interruption ordinaire partielle de carrière 1/5 temps - Décision

Dalhem, le 18/08/2026.

La Directrice générale ff,

B. DEBATTICE

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

B. DEFAUWES



